

COMPTES ANNUELS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : LELEUX ASSOCIATED BROKERS

Forme juridique¹ : Société Anonyme

Adresse : Rue Royale..... N° : 97..... Boîte :

Code postal : 1000 Commune : Bruxelles

Land: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.....

Adresse Internet² : <https://www.leleux.be>Adresse e-mail² :Numéro d'entreprise

0426.120.604

DATE

12/01/2024

 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.COMPTES ANNUELS en

milliers d'EUROS ³

 approuvés par l'assemblée générale du

27/03/2025

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2024

 au

31/12/2024

Exercice précédent du

01/01/2023

 au

31/12/2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~⁴ identiques à ceux publiés antérieurement.Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de⁵ :Sont joints aux présents comptes annuels² :

Nombre total de pages déposées: Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

4 Biffer la mention inutile.

5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels **ont** / **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FINANCE & TAX S.R.L. (anciennement S.civ.P.R.L.) – BE0542.781.118 Expert-Comptable Fiscaliste Chaussée de Marche, 727 B B-5100 NAMUR	50426256	B, D

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux.....		10100	169.411.....	134.213.....
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale.....		10200
III. Créances sur les établissements de crédit.....	6.1	10300	84.362	82.658
A. A vue		10310	84.362.....	82.658.....
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	0.....	0.....
IV. Créances sur clients	6.2	10400	5.613	6.233
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	6.3	10500
A. D'émetteurs publics		10510
B. D'autres émetteurs		10520
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable.....	6.4	10600
VII. Immobilisations financières	6.5 / 6.6.1	10700
A. Participations dans des entreprises liées		10710
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	6.7	10800	614	846
IX. Immobilisations corporelles	6.8	10900	2.682	1.968
X. Actions propres		11000
XI. Autres actifs	6.9	11100	410	394
XII. Comptes de régularisation	6.10	11200	5.288	5.028
TOTAL DE L'ACTIF		19900	268.379	231.340

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	<u>225.118</u>	<u>193.970</u>
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100	0	175
A. A vue		20110	0	175
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200	220.113	187.940
A. Dépôts d'épargne		20210
B. Autres dettes		20220	220.113	187.940
1. A vue		20221	220.113	187.940
2. A terme ou à préavis		20222
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300
A. Bons et obligations en circulation		20310
B. Autres		20320
IV. Autres dettes	5.14	20400	5.003	5.814
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	2	41
VI. Provisions et impôts différés		20600
A. Provisions pour risques et charges		20610
1. Pensions et obligations similaires		20611
2. Impôts		20612
3. Autres risques et charges	5.16	20613
B. Impôts différés		20620
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800
CAPITAUX PROPRES		209/213	<u>43.261</u>	<u>37.370</u>
IX. Capital	5.18	20900	3.075	3.075
A. Capital souscrit		20910	3.075	3.075
B. Capital non appelé		20920
X. Primes d'émission		21000
XI. Plus-values de réévaluation		21100
XII. Réserves		21200	5.198	4.201
A. Réserve légale		21210	307	307
B. Réserves indisponibles		21220
1. Pour actions propres		21221
2. Autres		21222
C. Réserves immunisées		21230	3.827	3.252
D. Réserves disponibles		21240	1.064	643
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)		21300	34.988	30.094
TOTAL DU PASSIF		29900	268.379	231.340

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels	5.22	30100
A. Acceptations non négociées		30110
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120
C. Autres cautions		30130
D. Crédits documentaires		30140
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	5.22/ 5.24	30200
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300	16.331.921.....	19.992.618.....
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	16.331.921.....	19.992.618.....
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400

COMPTE DE RÉSULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	7.816	5.284
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110
II. Intérêts et charges assimilés		40200	-13	-31
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310
B. De participations dans des entreprises liées		40320
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340
IV. Commissions perçues	5.23	40400	25.646.....	22.374.....
A. Courtages et commissions apparentées		40410	16.071.....	13.955.....
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	6.821.....	5.858.....
C. Autres commissions perçues		40430	2.754.....	2.561.....
V. Commissions versées		40500	-3.913	-3.362
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières .. (+)/(-)	5.23	40600	482	742
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	482.....	742.....
B. De la réalisation de titres de placement		40620
VII. Frais généraux administratifs		40700	-20.551	-20.020
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	-10.245.....	-9.930.....
B. Autres frais administratifs		40720	-10.306.....	-10.090.....
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	-813	-809.....
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)		40900	0	0
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)		41000
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)		41100
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	1.323	1.188
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	-533	-258
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		41600	9.443	5.108

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700	84	22
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750	84	22
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	-46	-14
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810	-14
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)		41830
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850	-32	-14
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts .. (+)/(-)		41910	9.481	5.115
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922
XX. Impôts sur le résultat	5.26	42000	-2.589	-1.360
A. Impôts		42010	-2.551.....	-1.360.....
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020	-38.....
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice		42100	6.892	3.756
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées		42200	-577	-998
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		42300	6.315	2.758

COMPTE DE RÉSULTATS (présentation sous forme de compte)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS				
II. Intérêts et charges assimilées		40200
V. Commissions versées		40500
VI. Perte provenant d'opérations financières		40600
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610
B. De la réalisation de titres de placement		40620
VII. Frais généraux administratifs		40700
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710
B. Autres frais administratifs		40720
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		41300
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500
XVIII. Charges exceptionnelles		41800
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)		41830
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921
XX.A. Impôts	5.26	42010
XXI. Bénéfice de l'exercice		42100
XXII. Transfert aux réserves immunisées		42200
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		42300

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS				
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310
B. De participations dans des entreprises liées		40320
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340
IV. Commissions perçues	5.23	40400
A. Courtages et commissions apparentées		40410
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420
C. Autres commissions perçues		40430
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières	5.23	40600
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610
B. De la réalisation de titres de placement		40620
IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900
X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41100
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		41300
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400
XVII. Produits exceptionnels		41700
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750
XIXbis.B. Prélèvements sur les impôts différés		41922
XX.B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	5.26	42020
XXI. Perte de l'exercice		42100
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		42200
XXIII. Perte de l'exercice à affecter		42300

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	49100	36.409	31.094
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(42300)	6.315.....	2.758.....
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	(21300P)	30.094.....	28.336.....
B. Prélèvements sur les capitaux propres	49200
1. Sur le capital et les primes d'émission	49210
2. Sur les réserves	49220
C. Affectations aux capitaux propres	49300	421
1. Au capital et aux primes d'émission	49310
2. A la réserve légale	49320
3. Aux autres réserves	49330	421
D. Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	49400	34.988	30.094
E. Intervention d'associés dans la perte	49500
F. Bénéfice à distribuer	49600	1.000	1.000
1. Rémunération du capital	49610	1.000.....	1.000.....
2. Administrateurs ou gérants	49620
3. Autres allocataires	49630

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)
1. Créances sur les entreprises liées	50101
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102
3. Créances subordonnées	50103
B. RELEVÉ DES AUTRES CRÉANCES (À TERME OU À PRÉAVIS)	(10320)	<u>84.361,9</u>	<u>82.657,6</u>
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit.....	50104
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105	84.361,9	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107	
d. Plus de cinq ans	50108	
e. A durée indéterminée	50109	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202
3. Créances subordonnées	50203
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	
d. Plus de cinq ans	50208	
e. A durée indéterminée	50209	5.612,8.....	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210
b. Créances sur les particuliers	50211	712,3.....	587,4.....
c. Créances sur les entreprises	50212	4.900,5.....	5.645,8.....
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires ...	50214	
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	
d. Prêts hypothécaires	50216	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	
f. Autres créances	50218	5.612,8.....	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	5.612,8.....	
b. Origine étrangère	50220	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221	
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222	
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223	

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10500)
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304	
b. Emetteurs publics étrangers	50305	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310	
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	
7. Ventilation selon que les titres font partie			
a. Du portefeuille commercial	50313	
b. Du portefeuille de placements	50314	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316	
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50323P	XXXXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50319	
a. Acquisitions	50320	
b. Cessions	50321	
c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, § 4 et 5 (+)/(-)	50322	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50323	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50324	
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50325	
c. Impact sur le résultat	50326	
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50332P	XXXXXXXXXXXXXXXX
6. Mutations de l'exercice	50327	
a. Actées	50328	
b. Reprises car excédentaires	50329	
c. Annulées	50330	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50331 (+)/(-)	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50332	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50314)	

III BIS. PRÊTS CITOYENS THÉMATIQUES**1. Montant total des fonds collectés**

a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4).....

b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6).....

2. Affectation des fonds collectés

a. Prêts citoyens accordés

b. Investissements réalisés (art. 11).....

c. Prêts interbancaires accordés

3. Revenus des investissements (art. 11)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340
50341
50342
50350
50351
50352
50353
50360		

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL

1. Ventilation géographique des titres

- a. Emetteurs belges
- b. Emetteurs étrangers

2. Cotations

- a. Valeur comptable des titres cotés
- b. Valeur de marché des titres cotés
- c. Valeur comptable des titres non cotés

3. Ventilation selon que les titres font partie :

- a. Du portefeuille commercial
- b. Du portefeuille de placements

4. Pour le portefeuille commercial

- a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché
- b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10600)
50401
50402
50403	
50404	
50405	
50406	
50407	
50408	
50409	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
- 2. Mutations de l'exercice
 - a. Acquisitions
 - b. Cessions
 - c. Autres adaptations (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
- 4. Transferts entre portefeuilles
 - a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
 - b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
 - c. Impact sur le résultat
- 5. Réductions de valeur au terme de l'exercice
- 6. Mutations de l'exercice
 - a. Actées
 - b. Reprises car excédentaires
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
- 8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50414P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50410	
50411	
50412	
50413	
50414	
50415	
50416	
50417	
50423P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50418	
50419	
50420	
50421	
50422	
50423	
(50407)	

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (poste VII de l'actif)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

	Codes	Exercice	Exercice précédent
a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50501
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit	50502
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50503
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit	50504
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit	50505
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS des établissements de crédit	50506
g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50507
h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit	50508
i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50509
j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit	50510

2. Cotations

a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées	50511	
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS cotées	50512	
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées	50513	
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS cotées	50514	
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées	50515	
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS cotées	50516	
g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés	50517	

**B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS
DANS DES ENTREPRISES LIÉES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522P	XXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50518	
a. Acquisitions	50519	
b. Cessions et désaffectations	50520	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50521	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50528P	XXXXXXXXXXXXXX
5. Mutations de l'exercice	50523	
a. Actées	50524	
b. Acquises de tiers	50525	
c. Annulées	50526	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50527	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50528	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535P	XXXXXXXXXXXXXX
8. Mutations de l'exercice	50529	
a. Actées	50530	
b. Reprises car excédentaires	50531	
c. Acquises de tiers	50532	
d. Annulées	50533	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50534	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10710	

**C. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS
DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE
PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50540P	XXXXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50536	
a. Acquisitions	50537	
b. Cessions et désaffectations	50538	
c. Transférés d'une rubrique à une autre	50539	
		(+)/(-)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50540	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50546P	XXXXXXXXXXXXXXXX
5. Mutations de l'exercice	50541	
a. Actées	50542	
b. Acquises de tiers	50543	
c. Annulées	50544	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50545	
		(+)/(-)	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50546	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50553P	XXXXXXXXXXXXXXXX
8. Mutations de l'exercice	50547	
a. Actées	50548	
b. Reprises car excédentaires	50549	
c. Acquises de tiers	50550	
d. Annulées	50551	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50552	
		(+)/(-)	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50553	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10720	

D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558P	XXXXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50554	
a. Acquisitions	50555	
b. Cessions et désaffectations	50556	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50557 (+)/(-)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50564P	XXXXXXXXXXXXXXXX
5. Mutations de l'exercice	50559	
a. Actées	50560	
b. Acquisées de tiers	50561	
c. Annulées	50562	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50563 (+)/(-)	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50564	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571P	XXXXXXXXXXXXXXXX
8. Mutations de l'exercice	50565	
a. Actées	50566	
b. Reprises car excédentaires	50567	
c. Acquisées de tiers	50568	
d. Annulées	50569	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50570 (+)/(-)	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10730	

**E. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES
SUBORDONNÉES SUR DES ENTREPRISES LIÉES**

- 1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change(+)/(-)
- f. Autres(+)/(-)
- 3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50579P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50572	
50573	
50574	
50575	
50576	
50577	
50578	
50579	
50580	

**F. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES
SUBORDONNÉES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE
UN LIEN DE PARTICIPATION**

- 1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change(+)/(-)
- f. Autres(+)/(-)
- 3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50588P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50581	
50582	
50583	
50584	
50585	
50586	
50587	
50588	
50589	

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités)	

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ÉTABLISSEMENT RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel

VII. ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (poste VIII de l'actif)

A. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50705P	xxxxxxxxxxxxxxx	0.....
50701	
50702	
50703	
50704	
50705	0.....	
50706	0.....	
50707	0.....	

2. Mutations de l'exercice

a. Nouveaux frais engagés

b. Amortissements

c. Autres(+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Dont

a. Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission
d'emprunts et autres frais d'établissement

b. Frais de restructuration

B. GOODWILL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.224,2
2. Mutations de l'exercice	50708	0	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50709	
b. Cessions et désaffectations	50710	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50711 (+)/(-)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712	1.224,2	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719P	xxxxxxxxxxxxxxx	378,1
5. Mutations de l'exercice	50713	232,5	
a. Actées	50714	232,5	
b. Reprises	50715	
c. Acquisés de tiers	50716	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50717	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50718 (+)/(-)	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719	610,6	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50720	<u>613,6</u>	

**C. COMMISSIONS PAYÉES EN RÉMUNÉRATION DE L'APPORT D'OPÉRATIONS
AVEC LA CLIENTÈLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50725P	xxxxxxxxxxxxxxx	0.....
2. Mutations de l'exercice	50721	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50722	
b. Cessions et désaffectations	50723	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50724	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50725	0.....	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50732P	xxxxxxxxxxxxxxx	0.....
5. Mutations de l'exercice	50726	
a. Actées	50727	
b. Reprises	50728	
c. Acquisés de tiers	50729	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50730	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50731	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50732	0.....	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50733	<u>0.....</u>	

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**
- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50738P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0.....
50734	
50735	
50736	
50737	
50738	0.....	
50745P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0.....
50739	
50740	
50741	
50742	
50743	
50744	
50745	0.....	
50746	<u>0.....</u>	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14,5.....
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50801	0.....	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50802	
b. Cessions et désaffectations	50803	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50804	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805	14,5.....	
4. Plus-values au terme de l'exercice.....	50811P	xxxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50806	
a. Actées	50807	
b. Acquisées de tiers	50808	
c. Annulées	50809	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50810	
6. Plus-values au terme de l'exercice.....	50811	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9,3.....
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50812	1,0.....	
a. Actées	50813	1,0.....	
b. Reprises	50814	
c. Acquisées de tiers	50815	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50816	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50817	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818	10,3.....	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50819	<u>4,2.....</u>	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.829,2
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50820	83,5	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50821	254,4	
b. Cessions et désaffectations	50822	170,9	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50823	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824	1.912,7	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50830P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50825	
a. Actées	50826	
b. Acquises de tiers	50827	
c. Annulées	50828	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50829	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50830	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.493,9
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50831	21,6	
a. Actées	50832	182,1	
b. Reprises	50833	
c. Acquises de tiers	50834	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50835	160,5	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50836	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837	1.515,5	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50838	<u>397,2</u>	

C. MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843P	xxxxxxxxxxxxxxx	729,8
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50839	30,8	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50840	31,5	
b. Cessions et désaffectations	50841	0,7	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50842	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843	760,6	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50849P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50844	
a. Actées	50845	
b. Acquises de tiers	50846	
c. Annulées	50847	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50848	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50849	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856P	xxxxxxxxxxxxxxx	657,6
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50850	41,6	
a. Actées	50851	42,3	
b. Reprises	50852	
c. Acquises de tiers	50853	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50854	0,7	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50855	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856	699,2	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50857	<u>61,4</u>	

D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice** (+)/(-)
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Plus-values au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice** (+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Acquises de tiers
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice**
- 7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Mutations de l'exercice** (+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquises de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 11. Dont**
 - a. Terrains et constructions
 - b. Installations, machines et outillage
 - c. Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
50862P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50858	
50859	
50860	
50861	
50862	
50868P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50863	
50864	
50865	
50866	
50867	
50868	
50875P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50869	
50870	
50871	
50872	
50873	
50874	
50875	
50876	
50877	
50878	
50879	

E. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.015,9
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50880	944,9	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50881	1.022,7	
b. Cessions et désaffectations	50882	77,8	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50883	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884	3.960,8	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50890P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50885	
a. Actées	50886	
b. Acquises de tiers	50887	
c. Annulées	50888	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50889	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50890	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.460,6
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50891	280,6	
a. Actées	50892	355,0	
b. Reprises	50893	
c. Acquises de tiers	50894	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50895	74,4	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50896	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897	1.741,2	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50898	<u>2.219,6</u>	

F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTE VERSÉS

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
- 2. Mutations de l'exercice (+)/(-)
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
- 4. Plus-values au terme de l'exercice
- 5. Mutations de l'exercice (+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Acquises de tiers
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice
- 7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
- 8. Mutations de l'exercice (+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquises de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50903P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50899	
50900	
50901	
50902	
50903	
50909P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50904	
50905	
50906	
50907	
50908	
50909	
50916P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50910	
50911	
50912	
50913	
50914	
50915	
50916	
50917	

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)**Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important**

	Exercice
Garanties locatives et autres cautions en numéraire.....	273,8.....
Acomptes versés	43,4.....
Impôts belges à récupérer.....	18,4.....
Suspens Tax (USD).....	25,2.....
Provision budget mobilité.....	44,2.....
Autres.....	3,9.....
.....

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

1. Charges à reporter

2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	5.287,9.....
51002	0.....

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SÉGRÉGÉS

Total

Codes	Exercice
51003	221.527,1.....

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste I du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51101
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51102
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51103	0,0.....	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51104	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51105	
d. De plus de cinq ans	51106	
e. A durée indéterminée	51107	

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51201
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202
3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. A vue	51203	220.113,1	
b. De trois mois maximum	51204	
c. De plus de trois mois à un an maximum	51205	
d. De plus d'un an à cinq ans maximum	51206	
e. De plus de cinq ans	51207	
f. A durée indéterminée	51208	
4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Dettes envers les pouvoirs publics	51209
b. Dettes envers les particuliers	51210	214.312,5	179.652,1
c. Dettes envers les entreprises	51211	5.800,6	8.287,7
5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a. Origine belge	51212	220.113,1	
b. Origine étrangère	51213	

XIII. ETAT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (poste III du passif)

1. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées

2. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.....

3. Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle

a. De trois mois maximum

b. De plus de trois mois à un an maximum

c. De plus d'un an à cinq ans maximum

d. De plus de cinq ans

e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
51301
51302
51303	
51304	
51305	
51306	
51307	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	2.310,2.....
a. Dettes échues	51402
b. Dettes non échues	51403	2.310,2.....
2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404	182,2.....
a. Dettes échues	51405
b. Dettes non échues	51406	182,2.....
3. Impôts		
a. Impôts à payer	51407	0.....
b. Dettes fiscales estimées	51408	0.....
4. Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
.....	
Dettes commerciales.....		433,5.....
Compte attente coupons (DEV).....		23,1.....
Provision pour pécules de vacances.....		1.017,4.....
Dividendes de l'exercice.....		1.000,0.....
.....	

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

1. Charges à imputer
2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501
51502	2,2.....

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)

Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important

Exercice
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNÉES (poste VIII du passif)

1. Dettes subordonnées envers des entreprises liées

2. Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

3. Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
51701
51702

Codes	Exercice
51703

4. Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes : le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de le rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif

N° de référence	Code ISO	Montant	Modalités	Echéance/Durée	Circonstances d'un remboursement anticipatif	Conditions de subordination	Conditions de convertibilité

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. ETAT DU CAPITAL

1. Capital social

a. Capital souscrit

Au terme de l'exercice précédent
 Au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P	xxxxxxxxxxxxxx	3.075,0.....
(20910)	3.075,0.....	

Modifications au cours de l'exercice

b. Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions de capital sans désignation de valeur nominale

 Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	3.075,0.....	18.380..
51801	xxxxxxxxxxxxxx	18.380..
51802	xxxxxxxxxxxxxx

2. Capital non libéré

a. Capital non appelé
 b. Capital appelé, non versé
 c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)	xxxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxxx

3. Actions propres

a. Détenues par l'établissement lui-même
 * Montant du capital détenu
 * Nombre d'actions correspondantes
 b. Détenues par ses filiales
 * Montant du capital détenu
 * Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
51804
51805
51806
51807
51808
51809
51810
51811
51812
51813
51814

4. Engagement d'émission d'actions

a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 * Montant des emprunts convertibles en cours
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum d'actions à émettre
 b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 * Nombre de droits de souscription en circulation
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

6. Parts non représentatives du capital

a. Répartition

* Nombre de parts 51815

* Nombre de voix qui y sont attachées 51816

b. Ventilation par actionnaire

* Nombre de parts détenues par la société elle-même 51817

* Nombre de parts détenues par les filiales 51818

Codes	Exercice
51815
51816
51817
51818

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ÉTABLISSEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ÉTABLISSEMENT

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPÉRIEUR À 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVICES ÉTRANGÈRES

	Codes	Exercice
1. Total de l'actif		
a. En euros	51901	212.362,7
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51902	56.016,4
2. Total du passif		
a. En euros	51903	212.358,7
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51904	56.020,3

XX. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES VISÉES À L'ARTICLE 27TER, § 1^{ER}, ALINÉA 3

Postes concernés de l'actif et du passif

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

XXII. ETAT DES PASSIFS ÉVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT (postes I et II du hors bilan)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	52201
2. Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	52202
3. Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52203
4. Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52204

XXIII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	7.815,8	5.284,3
* Sièges belges	52301	7.815,8	5.284,3
* Sièges à l'étranger	52302
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)
* Sièges belges	52303
* Sièges à l'étranger	52304
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)
* Sièges belges	52305
* Sièges à l'étranger	52306
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)
* Sièges belges	52307
* Sièges à l'étranger	52308
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)
* Sièges belges	52309
* Sièges à l'étranger	52310
f. Commissions perçues	(40400)	25.645,9	22.374,0
* Sièges belges	52311	25.645,9	22.374,0
* Sièges à l'étranger	52312
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	481,5	742,3
* Sièges belges	52313	481,5	742,3
* Sièges à l'étranger	52314
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	1.323,0	1.187,7
* Sièges belges	52315	1.323,0	1.187,7
* Sièges à l'étranger	52316
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	94	92
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	89,8	91,7
* Personnel de direction	52319	1,0	1,0
* Employés	52320	86,7	85,1
* Ouvriers	52321	3,5	3,4
* Autres	52322
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	136.484 h	142.398 h
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	6.806,8	6.746,4
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	1.848,0	1.832,9
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	800,4	692,0
d. Autres frais de personnel	52327	789,4	658,7
e. Pensions de retraite et de survie	52328
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations	(+) 52329
b. Utilisations et reprises	(-) 52330

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

	Exercice	Exercice précédent
Frais d'utilisation site labellisé	268,3.....	411,2.....
Frais de courrier refacturés aux clients	252,2.....	406,7.....
Frais de développements informatiques.....	54,4.....	43,3.....
Frais de diffusion des cours en temps réel.....	24,4.....	49,5.....
Régularisation TVA.....	56,1.....	34,8.....
Récupération de frais.....	27,1.....	114,4.....
Frais de migration	553,3.....	0,0.....
Divers	70,6.....	127,8.....

6. Autres charges d'exploitation

	Codes	Exercice	Exercice précédent
a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	52331	203,2.....	244,3.....
b. Autres	52332	329,7.....	13,8.....
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
Indemnités clients.....		304,4.....
.....	
.....	

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées 52333

8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées 52334

XXIV. RELEVÉ RELATIF AUX OPÉRATIONS DE HORS BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVICES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

A. TYPES D'OPÉRATIONS (montant à la date de clôture des comptes)

1. Opérations sur valeurs mobilières

	Codes	Exercice
a. Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables	52401
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52402

2. Opérations sur devises (montants à livrer)

a. Opérations de change à terme	52403
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52404
b. Swaps de devises et de taux d'intérêt	52405
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52406
c. Futures sur devises	52407
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52408
d. Options sur devises	52409
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52410
e. Opérations à terme de cours de change	52411
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52412

3. Opérations sur d'autres instruments financiers

Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)		
a. Contrats de swaps de taux d'intérêt	52413
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52414
b. Opérations de futures sur taux d'intérêt	52415
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52416
c. Contrats de taux d'intérêts à terme	52417
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52418
d. Options sur taux d'intérêt	52419
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52420
Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)		
e. Autres opérations de change	52421
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52422
f. Autres opérations de futures	52423
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52424
g. Autres achats et ventes à terme	52425
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52426

B. OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊTS QUALIFIÉES DE MICRO-COUMENTURE VISÉES A L'ARTICLE 36BIS, §1^{ER}

1. Opérations de couverture de juste valeur

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts	52433
Forward swaps	52434
Swaptions	52435
Options de taux d'intérêts	52436
Autres	52437
Total	52438

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52433 à 52437)

.....

.....

.....

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Codes	Montant
52439

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.....

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue :

.....

.....

.....

2. Opérations de couverture de flux de trésorerie

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts	52440
Forward swaps	52441
Swaptions	52442
Options de taux d'intérêts	52443
Autres	52444
Total	52445

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52440 à 52444)

.....

.....

.....

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Codes	Montant
52446

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.....

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue :

.....

.....

.....

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

C. OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊTS QUALIFIÉES DE MACRO-COUVERTURE VISÉES À L'ARTICLE 36BIS, §1^{ER} BIS, ALINEA 1^{ER}, 1^O

1. Opérations de couverture de juste valeur

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts	52447
Forward swaps	52448
Swaptions	52449
Options de taux d'intérêts	52450
Autres	52451
Total	52452

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52447 à 52451)

.....

Description des instruments faisant l'objet d'une couverture et des risques économiques couverts

.....

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Codes	Montant
52453

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.....

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue :

.....

*Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

2. Opérations de couverture de flux de trésorerie

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A – B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts	52454
Forward swaps	52455
Swaptions	52456
Options de taux d'intérêts	52457
Autres	52458
Total	52459

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52454 à 52458)

.....

.....

.....

Description des instruments faisant l'objet d'une couverture et des risques économiques couverts

.....

.....

.....

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.....

Codes	Montant
52460

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue :

.....

.....

.....

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

D. RÉSULTATS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊTS SUR OPÉRATIONS DÉQUALIFIÉES DIFFÉRÉS EN COMPTE D'ATTENTE ET RESTANT À AMORTIR ET VISÉES À L'ARTICLE 36BIS, §4, 3° ET 4° – VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

1. Opérations visées à l'article 36bis, §4, 3° - Instruments qui restent dans le patrimoine de l'établissement

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1an ≤ 5ans	≥ 5ans	Codes	Total
Compte d'attente à l'actif (poste XII de l'actif).....						
Micro-couverture.....	52461
Macro-couverture.....	52462
Compte d'attente au passif (poste V du passif).....						
Micro-couverture.....	52463
Macro-couverture.....	52464

Description des instruments financiers qui ont perdu la qualification d'opération de couverture mais qui restent dans le patrimoine de l'établissement en précisant le type de couverture (micro-couverture, macro-couverture, couverture de juste valeur ou couverture de flux de trésorerie), leur classification actuelle (portefeuille bancaire ou de négociation) et les instruments financiers initialement couverts

.....

.....

.....

.....

2. Opérations visées à l'article 36bis, §4, 4° - Instruments qui ont quitté le patrimoine de l'établissement

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1an ≤ 5ans	≥ 5ans	Codes	Total
Compte d'attente à l'actif (poste XII de l'actif).....						
Micro-couverture.....	52465
Macro-couverture.....	52466
Compte d'attente au passif (poste V du passif).....						
Micro-couverture.....	52467
Macro-couverture.....	52468

E. OPÉRATIONS DE GESTION DE TAUX D'INTÉRÊTS SANS PRISE DE RISQUE SUPPLÉMENTAIRE AVEC VÉHICULE DE TITRISATION CONSOLIDÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT (ARTICLE 36BIS, §1^{ER} BIS, ALINEA 2)

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)		Codes	Différence (A - B)	
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)			Passif (-)
Swaps de taux d'intérêts	52469
Forward swaps	52470
Swaptions	52471
Options de taux d'intérêts	52472
Autres	52473
Total	52474

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52469 à 52473)

.....

Véhicules de titrisation concernés		Nature des opérations et commentaires
Dénomination	Code LEI	

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

XXV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52501
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52502
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important		
Remboursement Ancien litige		73,7.....
Indemnité de procédure		10,5.....
	
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important		
Règlement transactionnel litige de 2019		32,0.....
.....	
.....	

XXVI. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	52601	2.551,3
a. Impôts et précomptes dus ou versés	52602	2.566,3
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603	-15,0
c. Suppléments d'impôts estimés	52604
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	52605	38,0
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	52606	38,0
b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	52607
3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		2.901,9
Dont des versements anticipés pour 1.745.000,00 EUR
Dont un versement Tax Shelter pour 237.000,00 EUR
Majoration des réserves en début de périodes – Tax Shelter
Majoration des réserves en début de périodes – Plus-values sur actions
Eléments non imposables - libéralités		2,5
.....	

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
5. Sources de latences fiscales		
a. Latences actives	52608
* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609
* Autres latences actives
.....	
b. Latences passives	52610
* Ventilation des latences passives
.....	
.....	
.....	

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Précompte professionnel
b. Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	540,9	418,4
52702	2.781,3	2.124,7
52703	2.505,9	2.411,9
52704	57.099,2	19.937,1

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN CE COMPRIS LES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES)

A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

.....

2. Engagements importants de cession d'immobilisations

.....

Codes	Exercice

3. Montant et nature des litiges importants et autres engagements importants

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

La société a conclu un contrat d'assurance groupe à contribution définie. Etant donné que la société respecte toutes ses obligations vis-à-vis de la société d'assurance, il n'y a pas d'engagements pour la société. En ce qui concerne le risque financier il convient de noter que la société est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision.

5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Code	Exercice
52801

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans cette annexe

.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE COMPTE DE RESULTATS OU DANS LE BILAN

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

XXIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ÉTABLISSEMENT SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

- 1. Créances sur les personnes précitées**
- a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)
.....
- b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé
- 2. Garanties constituées en leur faveur**
- a. Conditions essentielles des garanties constituées
.....
- 3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**
- a. Conditions essentielles des autres engagements
.....
- 4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**
- a. Aux administrateurs et gérants
- b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901A
52901B
52902
52903
52904	1.301,0.....
52905

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

- 1. Emoluments du (des) commissaire(s)**
- 2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**
- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale
- 3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**
- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	30,4.....
52907	43,9.....
52908
52909	19,3.....
52910
52911
52912

4. Mentions en application de l'article 3 :64, § 2 et § 4, du Code des sociétés et des associations

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Codes	Exercice
1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients	53001	2.062,3...
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients	53002	737,8...
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement	53003	16.329.858,5...
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement	53004	16.326.142,2...
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement	53005	0.....
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement	53006	5.040,7...

XXXI. INFORMATION PAYS PAR PAYS

Information à compléter pour les établissements visés à l'article 4, paragraphe 1er, 3 du Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le Règlement (UE) n° 648/2012 sauf ceux qui publient des comptes consolidés conformément à l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION de la succursale, filiale ou filiale commune NATURE des activités PAYS	Exercice				
	Nombre de salariés <i>en équivalents temps plein</i>	Chiffre d'affaires (= Intérêts et produits assimilés + revenus de titres à revenu variable + commissions perçues + bénéfices provenant d'opérations financières)	Bénéfice (Perte) avant impôt	Impôts sur le résultat	Subventions publiques reçues
.....					
.....
.....					
.....					
.....
.....					
.....
.....					
.....
.....					

XXXII. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Nature (Spéculation /couverture)	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

.....

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

.....

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

.....

Valeur comptable	Juste valeur
.....
.....
.....
.....

XXXIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES AU SENS DE L'ARTICLE 1:21 DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS

	Codes	Exercice
1. Immobilisations financières	53101
a. Participations	53102
b. Créances subordonnées.....	53103
c. Autres créances	53104
2. Autres créances	53105
a. A plus d'un an	53106
b. A un an au plus.....	53107
3. Dettes	53108
a. A plus d'un an	53109
b. A un an au plus.....	53110
4. Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises	53111
a. pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	53112
b. pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'établissement.....	53113
5. Autres engagements financiers significatifs	53114

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**A. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS**

L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)*

L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger*

~~L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

B. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation** :

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus** :

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

C. RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ÉTABLISSEMENT EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 :64, § 2 ET § 4, DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

D. RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ÉTABLISSEMENT EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 :65, § 4 ET 5, DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

1. Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
53201

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

a. Autres missions d'attestation	53202
--	-------	-------

b. Missions de conseils fiscaux	53203
---------------------------------------	-------	-------

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	53204
---	-------	-------

3. Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

53205
-------	-------

4. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

a. Autres missions d'attestation	53206
--	-------	-------

b. Missions de conseils fiscaux	53207
---------------------------------------	-------	-------

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	53208
---	-------	-------

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement 310

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	80,3	58,5	21,8
Temps partiel	1002	12,5	5,2	7,3
Total en équivalents temps plein (ETP) ...	1003	89,8	62,1	27,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	121.692,7	92.096,7	29.596,0
Temps partiel	1012	14.792,1	5.760,7	9.031,4
Total	1013	136.484,8	97.857,4	38.627,4
Frais de personnel				
Temps plein	1021	9.086.330,51...	6.923.052,42	2.163.278,10
Temps partiel	1022	1.158364,05	516.231,92	642.132,12
Total	1023	10.244.694,56.	7.439.284,34	2.805.410,22
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	(166.492,00 ..	118.578,0.	47.914,00)

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	91,7..	63,0	28,7 ...
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	142.398,0..	99.369,4.....	43.028,6 ...
Frais de personnel.....	1023	9.929.989,90	7.119.478,06..	2.810.511,84..
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	(156.460,0 ...	108.919,0..	47.541,00.)

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	82	12	91,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	82	12	91,2
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	59	5	62,6
de niveau primaire	1200	1	1	1,5
de niveau secondaire	1201	9	9,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	11	2	12,3
de niveau universitaire	1203	38	2	39,8
Femmes	121	23	7	28,6
de niveau primaire	1210	2	2,0
de niveau secondaire	1211	1	2	2,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	8	2	9,6
de niveau universitaire	1213	12	3	14,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1	1,0
Employés	134	78	11	86,7
Ouvriers	132	3	1	3,5
Autres	133

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,62
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1240,5
Frais pour l'établissement	152	61.124,58.....

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	11	1.....	11,5
210	11	11,0
211	1.....	0,5
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	8	2.....	9,4
310	8	1.....	8,9
311	1.....	0,5
312
313
340
341
342	5	5,0
343	3	2.....	4,4
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'établissement

 dont coût brut directement lié aux formations

 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	61.....	5811	29.....
5802	1386.....	5812	945.....
5803	4200,59.....	5813	10213,63
58031	58131
58032	58132
58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour l'entreprise	5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour l'établissement	5843	5853

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du Chapitre II de l'A.R. du 30/01/2001 portant exécution du Code des sociétés.

Celles-ci sont arrêtées par le Conseil d'Administration et actées dans le livre prévu à l'article 9, § 1 de la loi du 17 juillet 1975.

Elles sont résumées dans l'annexe des comptes annuels.

Sans préjudice de l'application de l'Arrêté Royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit, des entreprises d'investissements et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif, ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise.

ACTIF

Les éléments d'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Par valeur d'acquisition, il faut entendre soit le prix d'acquisition, soit le coût de revient, soit la valeur d'apport telle que définis aux articles 36 à 39 de l'A.R. du 30 janvier 2001.

- Les frais d'établissement sont normalement pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

- Les immobilisations incorporelles, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amorties à raison de 20 % l'an. Les logiciels informatiques sont amortis à raison de 25 % l'an.

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement prorata temporis l'année d'acquisition.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux rythmes ci-après :

Dans le cadre des règles d'évaluation des immobilisations corporelles, il a été décidé de modifier certains éléments :

A partir du 28 mars 2013, il convient de faire la distinction :

- 1) entre le matériel informatique dont la durée d'amortissement est de 4 ans et le matériel multimédia dont la durée d'amortissement est de 3 ans ;
- 2) entre les aménagements d'immeubles (gros œuvre) dont la durée passe de 15 ans à 9 ans, et les petites rénovations, travaux d'embellissement dont la durée d'amortissement est fixée à 5 ans.

- constructions : 15 ans

- aménagements aux immeubles : gros œuvre 9 ans – Travaux d'embellissement : 5 ans.

- matériel multimédia : 3 ans

- matériel informatique : 4 ans

- mobilier et matériel : 5 ans

- matériel roulant : 4 ans

- autre matériel : 10 ans.

Les frais accessoires sont totalement amortis l'année d'acquisition.

- Les actions et parts figurant sous la rubrique "immobilisations financières" sont portées dans les comptes à leur prix d'acquisition, comprenant les frais accessoires et compte tenu des montants éventuels restant à libérer et des corrections de valeur y afférentes.

A la fin de chaque exercice social, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle qui reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Les participations et actions portées sous la rubrique "immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur des titres qui auraient fait antérieurement l'objet d'une telle réduction.

- Les créances à plus d'un an et à un an au plus sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

- Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

Pour les titres dont le rendement est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la société maintient au bilan les titres à revenu fixe à leur valeur d'acquisition lorsque la prise en résultat du rendement actuariel des titres n'aurait qu'un effet négligeable par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial.

Les autres placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

- Les comptes de régularisation, pour autant qu'ils soient d'une importance suffisante pour influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice en cours, comportent les charges payées d'avance et les revenus acquis évalués sur base de conventions, contrats ou décomptes.

PASSIF

- Les provisions pour gros entretiens, réparations et autres risques sont constituées à la clôture de chaque exercice. Les provisions y afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

- Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

- Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer, soit celles qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui concernent l'exercice écoulé, et les produits à reporter, soit les proratas de produits perçus au cours de l'exercice qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

- Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés à l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou à défaut pour leur valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont également mentionnés à l'annexe.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPEL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES À FOURNIR
PAR L'ENTREPRISE UTILISANT LE MODELE COMPLET POUR ETABLISSEMENTS**

Ci-après, l'établissement mentionne :

- la **suite des informations** si l'espace prévu dans le modèle normalisé s'avérait insuffisant;
- le résumé des **règles d'évaluation** (article 15, alinéa 2, de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif);
- le cas échéant, les informations qu'il y a lieu d'inclure en vertu des articles suivants de l'**arrêté royal du 23 septembre 1992** relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif :
 - ♦ article 4, alinéa 2 : informations complémentaires lorsque l'application des dispositions de l'arrêté ne suffit pas pour respecter la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement
 - ♦ article 10, alinéa 2 : les modifications dans la présentation des comptes annuels, notamment lorsqu'à la suite d'une modification importante de la structure du patrimoine, des produits et des charges de l'établissement, la présentation ne respecte plus la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement
 - ♦ article 11, alinéa 3 : les redressements importants opérés lorsque les montants de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent
 - ♦ article 14, alinéa 2 : les droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés
 - ♦ article 16, alinéas 2 et 3 : dérogation à la règle d'évaluation lorsque son application ne conduirait pas au respect de la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement, et impact quantifié de ces écarts sur le patrimoine, la situation financière ainsi que le résultat
 - ♦ article 22 : écarts par rapport à la règle consistant à ne pas inclure dans le coût de revient tout ou partie des frais indirects de production
 - ♦ article 22bis, alinéa 3 : l'inclusion des charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés dans la valeur d'acquisition d'immobilisations incorporelles ou corporelles ou de stocks ou de commandes en cours d'exécution
 - ♦ article 24, alinéa 2 : imputation à l'actif des charges engagées dans le cadre d'une restructuration, pour autant qu'il s'agisse de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de l'établissement et que ces dépenses soient destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de l'établissement de crédit
 - ♦ article 27bis, § 5, alinéa 4 : imputation en résultats des frais d'assurance-crédit, et des frais représentant les commissions payées en rémunération de l'apport d'opérations avec la clientèle, qui se rapportent à des opérations assorties d'un terme contractuel supérieur à un an, en les étalant sur la durée des opérations, et par application d'une méthode assurant une prise en charge au moins symétrique à la reconnaissance des produits des opérations auxquelles ces frais se rapportent
 - ♦ article 28, § 2, alinéas 1^{er} et 4 : 1° la différence entre le montant cumulé des amortissements actés et celui des amortissements économiquement justifiés en cas d'application d'un plan d'amortissement accéléré d'immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, 2° l'influence sur le montant des amortissements grevant le compte de résultats de l'exercice, d'amortissements excédant les amortissements économiquement justifiés, pris en charge au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, et 3° la répartition de l'amortissement des frais de recherche et de développement ou du *goodwill* sur une durée supérieure à cinq ans.

L'établissement joint au présent schéma:

- le **rapport des commissaires**
- un document comprenant les indications du **rapport de gestion**.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société de bourse Leleux Associated Brokers SA, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024. Ils sont présentés selon le schéma obligatoire et tiennent compte de l'affectation du résultat que nous soumettons également à votre assentiment. Les informations contenues dans le présent rapport comprennent les informations prévues par le code des sociétés et des associations (CSA). Elles intègrent également les informations prévues par les articles 47 à 53 du Règlement (UE) 2019/2033 du Parlement Européen et du Conseil.

Commentaires sur le Bilan et sur le compte de résultats

Le total du bilan de la société de bourse s'élève au 31 décembre 2024 à 268,38 millions EUR contre 231,40 millions EUR au 31 décembre 2023.

L'exercice 2024 se solde par un chiffre d'affaires de 27,45 millions EUR au 31 décembre 2024 contre 24,30 millions EUR au 31 décembre 2023. La progression de 12,96% du chiffre d'affaires s'explique par une hausse générale de l'activité de la société de bourse, liée à l'assouplissement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et de son effet positif sur les marchés financiers. Les charges atteignent 25,79 millions EUR au 31 décembre 2024 contre 24,43 millions EUR au 31 décembre 2023, liées d'une part aux charges variables liées au niveau d'activité de la société et d'autre part à l'indexation des salaires des collaborateurs de la société de bourse. En incluant les résultats financiers et les résultats exceptionnels, le bénéfice après impôts de l'exercice 2024 s'élève ainsi à 6,89 millions EUR contre 3,76 millions EUR pour l'exercice 2023.

Les règles d'évaluation sont restées inchangées durant l'exercice.

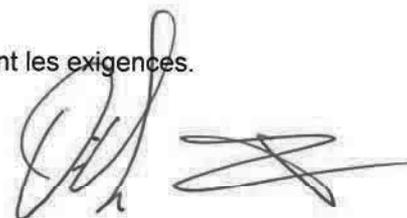
Capitaux propres et exigences en capitaux propres

Les capitaux propres (à savoir les fonds propres augmentés du résultat de l'exercice clôturé) de la société de bourse s'élèvent au 31 décembre 2024 à 43,26 millions EUR, en ce compris les résultats de l'exercice 2024 et compte tenu de la proposition d'affectation du résultat 2024. Ces capitaux propres sont constitués de capital et réserves.

En ce qui concerne les exigences en fonds propres, la société de bourse applique les méthodes standards conformément au Règlement 2019/2033 :

- Exigence de minimum : 750 KEUR
- Exigence de couverture des frais généraux : 5.080 KEUR
- Exigence de couverture des facteurs K : 8.442 KEUR

Les fonds propres de Leleux Associated Brokers couvrent dès lors très largement les exigences.





LELEUX ASSOCIATED BROKERS

SOCIÉTÉ DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 1.000.000,00 EUR et de reporter à nouveau le restant du bénéfice de l'exercice.

Objectifs et stratégie de la société de bourse

La société de bourse a pour ambition de fournir à une clientèle d'investisseurs particuliers des services d'investissement basés sur l'excellence, allant de l'exécution d'un ordre de bourse sur un marché financier jusqu'à la gestion complète d'un portefeuille de valeurs mobilières. Ces services incluent la conservation et la gestion administrative des avoirs mobiliers en question. La société de bourse s'adresse à une clientèle de proximité avec laquelle elle construit une relation de long terme. La société de bourse a ainsi constitué un réseau d'agences couvrant tout le territoire national belge. La société de bourse ne s'adresse pas à une clientèle de passage, ni à une clientèle ne disposant pas d'un lien avec la Belgique.

La société de bourse offre également des services d'exécution d'ordres et de conservations d'avoirs mobiliers aux clients de sociétés de gestion, et ce dans le cadre de son service de tiers gestionnaire.

La société de bourse offre finalement à des établissements de crédit des services de sous-traitance, leur permettant de faire bénéficier leur propre clientèle de l'excellente des services proposés par la société de bourse.

La stratégie de la société de bourse dans les prochaines années continuera à être axée sur le développement des services de Conseil Général en Investissement et de Gestion de portefeuille auprès de sa clientèle privée.

Risques de la société de bourse

La société de bourse a arrêté une politique de stratégie des risques qui visent à encadrer et à limiter ceux-ci. Dans ce cadre, plusieurs activités, telles que la négociation pour compte propre ou la prise ferme, ont été exclues des activités de la société de bourse. La société de bourse contrôle annuellement l'adéquation de ses fonds propres par rapport aux risques de ses activités au sein du rapport ICAAP transmis aux autorités de contrôle.

Les principaux risques de la société de bourse sont résumés ci-dessous :

- **Risque de change** : L'activité de change découle principalement de l'activité de dealing et des demandes des clients de convertir en compte certaines opérations libellées en devises autres que l'Euro. Avant de déboucler l'opération de change dans le marché, la société de bourse se porte contrepartie des opérations de change de ses clients. Le Conseil d'Administration a fixé une limite de positions propres (tant à la hausse qu'à la baisse) d'un équivalent de 50.000 EUR en USD et de 10.000 EUR pour les autres devises. Le Conseil d'Administration a également fixé un montant maximum d'exposition globale en devises fixé à 500.000,00 EUR.



LELEUX ASSOCIATED BROKERS

SOCIÉTÉ DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

- **Risque de taux d'intérêt** : De par son statut, la société de bourse doit déposer les avoirs espèces de sa clientèle auprès de banques dépositaires sur des comptes ségrégués. Avec la fin des intérêts créditeurs négatifs depuis juillet 2022, la société de bourse n'est plus exposée au risque de taux d'intérêt sur les dépôts espèces de ses clients.
- **Risque de crédit** : De par son statut, la société de bourse n'est pas autorisée à octroyer des crédits à ses clients à l'exception des débits en compte issus des opérations sur titres. A cet égard, la stratégie des risques de la société de bourse est d'exiger qu'une provision en compte soit présente pour pouvoir réaliser une opération de sorte que le risque de crédit est très limité. De même, la société de bourse doit également supporter le risque de défaillance d'une de ses contreparties de marché. Ce risque comprend également les montants nécessaires que la société de bourse attribue à la couverture des encours de liquidation. Des fonds propres à concurrence de 500.000 EUR sont attribués à la couverture du risque d'insolvabilité d'un client, tandis que des fonds propres à concurrence de 150.000 EUR sont attribués à la couverture du risque sur l'activité en produits dérivés et que 5.000.000 EUR sont attribués à la couverture du risque d'insolvabilité d'une contrepartie marché, soit un montant total de 5.650.000 EUR.
- **Risque opérationnel** : Dans le cadre de son activité, la société de bourse est notamment exposée aux risques opérationnels liés à des erreurs ou négligences humaines dans le traitement manuel des opérations de marché, à des mauvais paramétrages des données reçues, à l'interruption de l'activité, due notamment à des défaillances des systèmes ou d'autres causes extraordinaires, à des problèmes de routage des ordres, au non-respect des réglementations, au non-respect et négligence des règles concernant le devoir de confidentialité et de protection de la vie privée, ou à une fraude. Des fonds propres à concurrence de 200.000 EUR sont attribués à la couverture de ce risque.
- **Risque de concentration** : ce risque concerne les avoirs espèces déposés auprès des banques dépositaires en cas de faillite d'une ou plusieurs banques dépositaires. Les avoirs espèces libellés en euros sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, tandis que les avoirs espèces libellés en devises sont déposés auprès de banques commerciales. La société de bourse limite les placements des avoirs espèces clients au montant des Fonds Propres de la société pour autant que la banque ait un rating supérieur ou égal à A, et à 10.000.000 EUR pour les banques au rating inférieur. Etant donné le plafond d'intervention du fond de garantie des dépôts, des fonds propres à concurrence de 7.000.000 EUR sont attribués à la couverture de ce risque.

Politique de gestion des risques

La société de bourse met à jour annuellement la cartographie des risques implicites à ses activités ainsi que l'évaluation globale des risques qu'elle encourt. La société de bourse adopte ainsi une politique d'appétence aux risques et une stratégie des risques visant à encadrer la prise, la gestion, le suivi et l'atténuation des risques auxquels la société de bourse est ou pourrait être exposée dans le cadre de ses activités sur les marchés boursiers, y compris les risques générés par la non-conformité réglementaire ou les risques générés par l'environnement macro-économique.

La société de bourse dispose de trois fonctions de contrôle indépendantes :

- Le **Risk Manager** de la société de bourse est en charge de la supervision, de l'encadrement et de la limitation de ces risques. Il dresse quotidiennement un tableau de bord des risques de la société et veille à les maintenir sous contrôle.
- Le **Compliance Officer-AMLCO** de la société de bourse veille à la prévention et à la gestion du risque de non-conformité de la société de bourse par la mise en place de politiques et de procédures appropriées, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, des règles de conduite MiFID dont le devoir de diligence de la société de bourse envers ses clients, du respect des règles visant à la prévention de l'abus de marché (délit d'initié et manipulation de marché), ou encore de la protection des données à caractère personnel (GDPR/RGDP). Il veille également à ce que la société de bourse agisse de manière saine et prudente, avec une bonne culture de compliance à travers des formations délivrées aux membres du personnel sur les matières précitées. Il veille également à ce que la politique de whistleblowing développée en interne fonctionne efficacement. Il informe les membres du personnel de la possibilité de procéder à un whistleblowing externe. Il veille également, avec le département Juridique, à ce que les clients puissent exprimer leurs éventuels mécontentements grâce à une politique de traitement des plaintes appropriée. Il veille enfin à assurer l'ensemble des reportings obligatoires envers les autorités de contrôle et à procéder aux dénonciations de clients, transactions/opérations ou faits que sa fonction impose.
- L'**Auditeur interne** de la société de bourse établit, sur la base de l'évaluation globale des risques, un plan d'audit pluriannuel de toutes les activités de la société de bourse.

Le Comité d'Audit et des Risques réunit de manière mensuelle les trois fonctions indépendantes et trois administrateurs non exécutifs dont un administrateur répondant aux conditions d'indépendance, et ce conformément aux dispositions de la Loi du 20 juillet 2022.

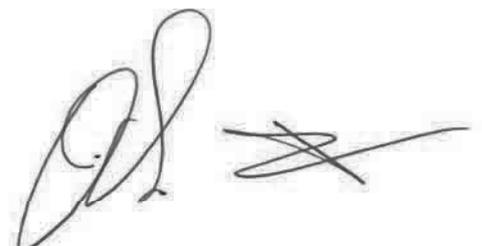
Le Conseil d'administration confirme que les dispositifs en matière de gestion des risques sont adéquats et appropriés eu égard au profil et à la stratégie de la société de bourse.

A toutes fins utiles, nous rappelons qu'il n'a pas été fait usage de la faculté de recourir à la technique du capital autorisé ni à l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription. La société de bourse n'a acquis aucun des titres représentatifs de son capital. Par ailleurs, la société de bourse ne fait pas usage d'instruments financiers de couverture dans le cadre de la gestion des risques financiers.

Gouvernance d'entreprise

La société de bourse s'est dotée d'une culture d'entreprise solide, diligente et cohérente. Ceci lui permet de garantir une gestion efficace des risques de la société de bourse.

La société de bourse dispose d'un « tone at the top » approprié qui s'assure de l'absence d'incitations à la prise de risques et qui tient compte de la diversité et de l'inclusion et favorise une culture de la communication efficace et transparente.





LELEUX ASSOCIATED BROKERS

SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

La société de bourse s'est dotée d'un Mémoire de Bonne Gouvernance conforme à la circulaire NBB_2024_4 de la Banque Nationale de Belgique et aux dispositions de la loi du 20 juillet 2022.

La société de bourse dispose d'un actionariat essentiellement familial. Elle a ainsi établi une Charte de la famille et une Charte des Associés pour régir les relations entre les actionnaires et la société de bourse ainsi qu'en ce qui concerne la bonne gouvernance de la société de bourse, ses valeurs, sa vision d'entreprise et ses objectifs financiers.

La société de bourse dispose d'une organisation en trois lignes de défense ainsi que des fonctions de contrôles indépendantes que sont le Risk Manager, le Compliance Officer-AMLCO et l'Auditeur Interne.

La société de bourse applique également une politique de diversité au niveau de ses organes et des membres de son personnel qui permet de répondre aux exigences légales en la matière.

Politique de rémunération

Conformément aux exigences prudentielles en la matière, la société de bourse a arrêté une politique de rémunération. Cette politique de rémunération fait l'objet d'une revue annuelle.

Ainsi, la société de bourse s'engage à promouvoir l'égalité des sexes en matière de rémunération et à créer un environnement de travail équitable où la rémunération ne dépend pas du genre mais de la contribution des compétences et de l'expérience des employés :

- **Egalité des chances** : Tous les employés de l'entreprise, quels que soient leur sexe, leur origine, leur orientation sexuelle ou tout autre caractéristique personnelle, ont droit aux mêmes opportunités de rémunération.
- **Evaluations juste** : Les évaluations de performance et les revues salariales seront basés sur des critères objectifs et pertinents, excluant tout préjugé ou discrimination basée sur le genre.
- **Equité salariale** : Des analyses seront effectuées régulièrement pour détecter et corriger toute disparité salariale basée sur le genre. Si des écarts injustifiés sont identifiés, des ajustements seront effectués.

La société de bourse prévoit également une identification des membres du personnel considéré comme ayant une incidence significative sur la politique de risques de l'entreprise et prévoit une rémunération annuelle basée sur une rémunération fixe et une rémunération variable :

- La rémunération fixe des collaborateurs est basée sur des critères objectifs tenant au niveau d'études et à l'expérience relevante acquise des collaborateurs.
- Sur base d'une évaluation annuelle de leur performance, chaque collaborateur de la société de bourse peut être éligible à une rémunération variable, distribuée en espèces, calculée sur base d'une enveloppe fermée représentant 15% du bénéfice net après impôts de la société de bourse, de telle manière que cette rémunération variable n'impacte pas la capacité de financement ou la liquidité de la société de bourse. Conformément aux dispositions de la loi du 20 juillet 2022, la rémunération variable d'un collaborateur est plafonnée au montant le plus



LELEUX ASSOCIATED BROKERS

SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

élevé entre 50.000 EUR (sans que ce montant ne dépasse celui de la rémunération fixe) et 50% de la rémunération fixe.

L'octroi d'une rémunération variable aux membres du personnel identifiés comme ayant des activités avec une incidence significative sur le profil de risque de la société de bourse sont définis de sorte à garantir que celles-ci n'aient pas d'incidence sur leur comportement honnête, prudent et diligent vis-à-vis de la clientèle de la société de bourse, évitant ainsi qu'ils ne soient en conflit d'intérêts préjudiciable pour la clientèle. Ces rémunérations garantissent de même l'indépendance des fonctions de contrôle indépendantes.

Activités en matière de recherche et de développement

La société de bourse ne preste pas d'activités en matière de recherche et de développement.

La société de bourse est exclusivement active pour les services d'investissements et services auxiliaires pour lesquels elle a obtenu son agrément en qualité de société de bourse.

Existence de succursales de la société

La société de bourse ne dispose pas de succursales.

Evénements récents

Depuis la clôture et jusqu'à la date de la rédaction du présent rapport, aucun événement important n'est à signaler.

A notre connaissance, et dans le respect du devoir de discrétion qui est le nôtre, le développement de la société ne semble pas devoir être influencé de façon notable par des circonstances particulières dignes d'être signalées à votre attention.

D'autre part, lors de l'assemblée générale, nous vous ferons rapport verbal, s'il y a lieu, sur toutes les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et survenues entre la date du présent rapport et celle de l'assemblée.

Indépendamment des opérations de routine, il n'est intervenu depuis la dernière assemblée générale ordinaire aucune nouvelle opération ou série d'opérations ni décision à la réalisation desquelles un administrateur aurait un intérêt personnel.



LELEUX ASSOCIATED BROKERS

SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

Déclaration des mandats externes

La société de bourse a arrêté une Politique en matière de fonctions extérieures, conforme aux prescrits légaux dont le Règlement de la Banque Nationale de Belgique du 9 novembre 2021, approuvé par l'arrêté royal du 8 février 2022. Cette politique prévoit que l'exercice d'une fonction extérieure par un dirigeant effectif ou un responsable d'une fonction de contrôle indépendante est subordonné à une autorisation du comité de direction.

Lorsqu'il s'agit d'une fonction extérieure qui concerne un administrateur non-exécutif, l'exercice est subordonné à une autorisation du Conseil d'Administration qui statue sur proposition du comité de direction. Les règles internes énumèrent les conditions et les limites auxquelles cette autorisation est subordonnée. Le Compliance Officer-AMLCO procède à une revue annuelle des fonctions extérieures.

Les mandats externes suivants sont effectifs au moment de la rédaction du présent rapport.

Véronique Leleux, Présidente du Conseil d'Administration de la société de bourse :

Dénomination de la société	Financière Leleux SA	Leleux Partners SA	Leleux Management Partners SA Fund &	Montgervis SA
Siège	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles
Domaine d'activités	Compagnie holding d'investissement	Société holding	Société de gestion d'OPC, agréée par la FSMA	Courtier en assurances non-vie agréé par la FSMA
Marché réglementé où les instruments financiers émis par cette société font l'objet d'une cotation ou négociation	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable
Fonction exercée par la personne au sein de cette société	Présidente du Conseil d'Administration	Présidente du Conseil d'Administration	Présidente du Conseil d'Administration	Présidente du Conseil d'Administration
Existence et l'importance d'un lien en capital de 5 % ou plus détenu par la société de bourse dans cette société	82%	18%	N/A	N/A

**LELEUX ASSOCIATED BROKERS**SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP**Olivier Leleux**, Président du Comité de Direction (CEO), Administrateur exécutif :

Dénomination de la société	Financière Leleux SA	Leleux Partners SA	Leleux Management Partners SA	Fund &	Montgervis SA
Siège	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles		Rue Royale, 97 1000 Bruxelles
Domaine d'activités	Compagnie holding d'investissement	Société holding	Société de gestion d'OPC, agréée par la FSMA		Courtier en assurances non- vie agréé par la FSMA
Marché réglementé où les instruments financiers émis par cette société font l'objet d'une cotation ou négociation	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable		Pas applicable
Fonction exercée par la personne au sein de cette société	Administrateur délégué	Administrateur délégué	Administrateur non exécutif		Administrateur délégué
Existence et l'importance d'un lien en capital de 5 % ou plus détenu par la société de bourse dans cette société	82%	18%	N/A		N/A

Isabelle Leleux, Administrateur non exécutif, Membre du Comité d'Audit et des Risques :

Dénomination de la société	Financière Leleux SA	Leleux Partners SA	Montgervis SA	Pomone Collection SRL
Siège	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles	Rue Royale, 97 1000 Bruxelles	Av. de la Sapinière 50, A à 1180 Bruxelles
Domaine d'activités	Compagnie holding d'investissement	Société holding	Courtier en assurances non- vie, agréé par la FSMA	Vente de bougies artisanales
Marché réglementé où les instruments financiers émis par cette société font l'objet d'une cotation ou négociation	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable
Fonction exercée par la personne au sein de cette société	Administrateur non exécutif	Administrateur non exécutif	Administrateur non exécutif	Gérant
Existence et l'importance d'un lien en capital de 5 % ou plus détenu par la société de bourse dans cette société	82%	18%	N/A	N/A

**LELEUX ASSOCIATED BROKERS**SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

Lutgardis Gravez, administrateur non exécutif :

Dénomination de la société	SA Financière Leleux
Siège	Rue Royale, 97 à 1000 Bruxelles
Domaine d'activités	Compagnie holding d'investissement
Marché réglementé où les instruments financiers émis par cette société font l'objet d'une cotation ou négociation	Pas applicable
Fonction exercée par la personne au sein de cette société	Administrateur non exécutif
Existence et l'importance d'un lien en capital de 5 % ou plus détenu par la société de bourse dans cette société	82%

Vincent Renwart, administrateur non exécutif :

Dénomination de la société	VRW Consulting SRL	Eurosoft Finances
Siège	Av. Emile Zola, 25 à 1030 Schaerbeek	Court Saint Michel, 30b à 1040 Etterbeek
Domaine d'activités	Société de conseil et de consultance dans le domaine de la finance	Société de commercialisation de softwares et de prises de participations dans des sociétés dans ce domaine d'activités ainsi que la consultance en toutes matières
Marché réglementé où les instruments financiers émis par cette société font l'objet d'une cotation ou négociation	Pas applicable	Pas applicable
Fonction exercée par la personne au sein de cette société	Gérant	Gérant
Existence et l'importance d'un lien en capital de 5 % ou plus détenu par la société de bourse dans cette société	N/A	N/A

Il convient de noter que ces deux sociétés ne prestat pas de services à la société de bourse.

**LELEUX ASSOCIATED BROKERS**SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

Thibaut Willems, Président du Comité d'Audit et des Risques, Administrateur non exécutif :

Dénomination de la société	Thibaut Willems SRL	NautaDutilh SRL
Siège	Rue Langeveld, 14 à 1180 Bruxelles	Chaussée de La Hulpe, 120 à 1000 Bruxelles
Domaine d'activités	Société d'avocats	Société d'avocats spécialisés
Marché réglementé où les instruments financiers émis par cette société font l'objet d'une cotation ou négociation	Pas applicable	Pas applicable
Fonction exercée par la personne au sein de cette société	Gérant	Gérant
Existence et l'importance d'un lien en capital de 5 % ou plus détenu par la société de bourse dans cette société	N/A	N/A

Il convient de noter que ces deux sociétés ne prestent pas de services à la société de bourse.

Frédéric Dorsimont, administrateur exécutif, membre du Comité de direction :

Dénomination de la société	Association Belge des Banques et des sociétés de bourse (ABB)
Siège	BOULEVARD ROI ALBERT II, 19 à 1210 SINT-JOOST-TEN-NODE
Domaine d'activités	Association représentative des banques et des sociétés de bourse
Marché réglementé où les instruments financiers émis par cette société font l'objet d'une cotation ou négociation	Pas applicable
Fonction exercée par la personne au sein de cette société	Administrateur
Existence et l'importance d'un lien en capital de 5 % ou plus détenu par la société de bourse dans cette société	N/A



LELEUX ASSOCIATED BROKERS

SOCIÉTÉ DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

Frédéric Liefferinck, administrateur exécutif, membre du Comité de direction :

Dénomination de la société	SA Leleux Partners	Cassiopea Concept SPRL
Siège	Rue Royale, 97 à 1000 Bruxelles	Rue Morimont, 27 à 1300 Limal
Domaine d'activités	Société holding	Société ayant pour objet toutes opérations en matière d'actifs mobiliers et immobiliers à destination patrimoniale
Marché réglementé où les instruments financiers émis par cette société font l'objet d'une cotation ou négociation	Pas applicable	Pas applicable
Fonction exercée par la personne au sein de cette société	Administrateur non exécutif	Gérant
Existence et l'importance d'un lien en capital de 5 % ou plus détenu par la société de bourse dans cette société	18%	N/A

Il convient de noter que la société Cassiopea Concept SPRL ne preste pas de services à la société de bourse.

Déclaration finale

Par vote spécial, nous vous prions également de donner décharge à chacun de nous, ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de son mandat.

Fait à Bruxelles, le 21 février 2025.

Madame Véronique Leleux
Présidente du Conseil d'Administration

Monsieur Olivier Leleux
Président du Comité de Direction



Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.forvismazars.com/be

Leleux Associated Brokers

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2024

Leleux Associated Brokers
Numéro d'entreprise: BE 0426.120.604

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société anonyme Leleux Associated Brokers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Leleux Associated Brokers SA (la «Société»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mars 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Leleux Associated Brokers SA durant 25 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 268.379(000) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 6.892(000).

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Leleux Associated Brokers

Numéro d'entreprise: BE 0426.120.604

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

Leleux Associated Brokers

Numéro d'entreprise: BE 0426.120.604

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Leleux Associated Brokers

Numéro d'entreprise: BE 0426.120.604

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 26 mars 2025

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire
Représentée par

Signé numériquement
par Vancoppernolle
Antoine André J
Date : 26/03/2025
14:58:25

Antoine Vancoppernolle
Réviseur d'Entreprises

Signé numériquement
par de Harlez de
Deulin Philippe Roger
A
Date : 26/03/2025
08:40:41

Philippe de Harlez de Deulin
Réviseur d'Entreprises